

# Action Réfugiés

Périodique trimestriel n° 181 - 1<sup>er</sup> trimestre 2024  
Bureau de dépôt - Liège x - P202 391

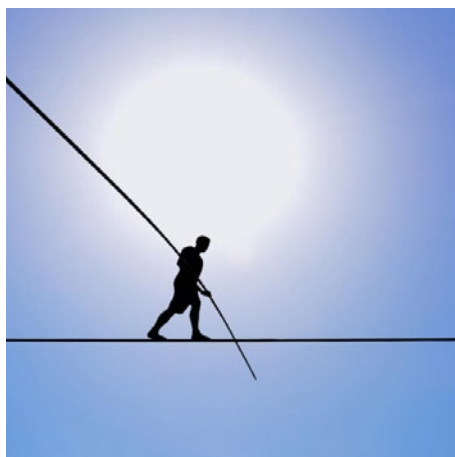
Édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl  
Rue Jean d'Outremeuse, 93 - 4020 Liège  
Fondée par Dominique Pire (†) Prix Nobel de la Paix 1958

## ÉDITORIAL

En matière d'immigration, la Belgique marche sur un fil. Elle essaie d'éviter de trop se faire condamner pour irrespect de ses engagements internationaux... tout en essayant de réduire au maximum l'immigration. Pour la Secrétaire d'État à l'Asile et à l'Immigration et pour les instances, cet exercice d'équilibriste n'est pas facile tant ces deux objectifs apparaissent antagonistes.

Comment vous décrire en quelques mots ce que produit sur le terrain cette double injonction? Quand on parle de conflits qui, sans produire d'images spectaculaires, ne sont pas épargnés par la violence «à bas bruit», on parle de «conflit de basse intensité». L'analogie me paraît pertinente. On est entré en guérilla; guérilla administrative, on s'entend! Mais pour avoir un impact, il faut souvent réussir à pénétrer les lignes de l'«adversaire».

La «partie adverse», comme on la désigne en justice, est progressivement devenue l'«adversaire» aux yeux des praticiens du Droit des étrangers. Car contrairement à ce qu'il affirme, l'«adversaire» ne cherche plus à être juste et humain mais il spéculé sur l'incapacité de ses victimes à avancer les chaussures remplies de cailloux.



La confiance a disparu. C'est dans ce contexte que les services d'aide aux étrangers entrent en résistance.

Les armes de la partie adverse? Les centaines de pages de Lois, d'Arrêtés Royaux, de circulaires, de jurisprudences... devenus au fil du temps extrêmement restrictifs et qui sont maniés avec cynisme. Nos armes à nous? Les peaux de bananes.

Attention: savonner la planche de l'adversaire demande pas mal de compétences! Il faut non seulement bien connaître le matériel dont il dispose mais aussi sa psychologie. Il faut également être capable d'identifier ses alliés et construire des alliances.

Pour le service social, le job n'est plus tant d'arriver à «arrimer» les nouveaux arrivants à la société que de lever les multiples barrières qui font obstacle à ce qu'on appelle les «Droits fondamentaux». Les Droits les plus essentiels, en fait...

Cette évolution a modifié en profondeur la fonction des intervenants et questionne les organisations et les travailleurs. Le métier d'«assistant social», en Région Wallonne, est répertorié comme métier en pénurie et les assistants sociaux «guérillero» ne se bousculent pas au portillon... Pour faire ce métier, il faut des nerfs solides et un cerveau bien doté.

Rochelle Lognoul l'a découvert lorsqu'elle a rejoint, l'an passé, l'équipe de l'Aide aux Personnes Déplacées.

Rochelle exprime son malaise dans l'interview qui suit. En l'écoutant, j'ai pensé qu'en s'engageant dans la profession, elle n'avait pas réalisé que «travailler pour» allait l'amener à devoir «travailler contre». Je vous laisse découvrir le fruit de ses réflexions et vous rappelle, encore et toujours, que votre soutien nous est très précieux.

■ Anne-Françoise Bastin

# TRAVAILLER POUR, TRAVAILLER CONTRE...

Explique-nous peut-être, avant d'entrer dans le vif du sujet, ce qui t'a motivée à postuler à l'Aide aux Personnes Déplacées ?

Mon engagement en faveur de la population migrante est né à l'école sociale. J'ai effectué mon stage de troisième année dans un abri de nuit – chez «Thermos asbl» – où j'ai été confrontée à la grande précarité, en particulier celle que subissent les personnes sans-papiers.

La précarité sans solution qui génère de la violence...

Absolument. C'était du bricolage au jour le jour. Je n'arrivais pas à comprendre pourquoi tant de gens erraient à la rue sans solution. Pourquoi la collectivité n'essayait-elle même pas d'ébaucher une réponse ? Je n'étais pas encore diplômée que je ressentais de l'impuissance et que je m'interrogeais sur la pertinence des politiques sociales, sur les enjeux institutionnels... Des questions qui m'étaient passées au-dessus de la tête lorsque je m'étais inscrite à l'École sociale.

D'où le master en Ingénierie et Actions sociales ?

J'ai effectivement décidé de me former davantage. Ce master propose à des gens déjà diplômés de prendre conscience du contexte dans lequel s'inscrivent les interventions sociales



© Duaa Qishta / Exposition « Mères d'exil - regards d'artistes », Cité Miroir

et de réfléchir à des stratégies susceptibles de rendre le travail plus efficient. Pendant ces études, j'ai eu l'opportunité de rejoindre l'équipe sociale de l'Aide aux Personnes Déplacées et de faire l'expérience d'un travail d'accompagnement de personnes migrantes d'une toute autre nature que ce que j'avais connu dans le dispositif d'urgence sociale. J'ai été intégrée dans une équipe qui se forme (le travail est ici plus juridique et administratif) et qui se mobilise véritablement pour obtenir des résultats. L'objectif est certes d'aider les étrangers à trouver leur place en Belgique mais aussi, et de plus en plus, de se battre aux côtés des migrants pour réussir à faire valoir leurs droits. Voir que ce que je faisais produisait des effets tangibles m'a donné de la satisfaction mais cette nouvelle expérience a suscité chez moi de nouveaux questionnements.

Que tu as mis en chantier pour ton travail de fin de master...

J'ai vu dans ce mémoire à rédiger l'opportunité d'éclaircir la nature de mes émotions, de mettre des mots sur un ressenti parfois inconfortable et de réfléchir à ce qu'est mon « identité professionnelle ». J'ai fait un petit

inventaire de mes observations et de mes impressions et j'ai essayé de donner une forme à ce qui parfois, il faut bien le dire, s'apparente une fois encore à du malaise...

Frustration de ne pouvoir apporter à chacun la solution qu'il attend ?

C'est plus complexe que ça. Il m'est apparu qu'à bien des égards, migrants et intervenants sociaux vivaient des situations de ruptures, sources de stress. Comme il s'agissait d'un travail académique, je devais articuler ma réflexion autour de concepts et ce sont les notions d'«origines», de «transmission» et d'«oppression» qui me sont rapidement venues à l'esprit pour dérouler une réflexion.

Quand elle migre, la personne prend distance avec ses origines, on le comprend facilement. Ses repères volent en éclat, ses valeurs sont parfois bousculées, elle se confronte à des codes culturels inédits. Mais les intervenants, en quoi sont-ils en rupture avec leurs origines ?

Ils sont aujourd'hui très éloignés de ce qu'était le travail social auparavant et sans doute aussi de l'idée qu'ils s'étaient faite de la profession. Si on

est tous bien conscients que le travail social n'est plus l'organisation de la charité publique, sans doute se représente-t-on le travailleur social comme le professionnel qui va mettre les ressources à disposition du bénéficiaire pour qu'il puisse lui-même tracer sa voie. Je ne parle bien entendu pas que des moyens financiers, mais aussi des réglementations, des procédures, des usages... bref de tout ce bagage nécessaire pour vivre en société. En entrant dans la vie professionnelle, j'ai pris conscience que mon rôle irait bien au-delà. Les démarches qui s'imposent aux migrants se sont tellement complexifiées qu'un grand nombre d'entre eux ne semblent avoir d'autre choix que de faire porter leur dossier à l'intervenant. Nous-mêmes, nous avons tendance à nous approprier les dossiers dans l'espoir de nous donner davantage de chances de réussite. Les assistantes sociales les plus anciennes essaient de s'adapter à ce qui leur apparaît comme de nouvelles exigences et les plus jeunes, comme moi, découvrent que les écoles sociales ne les ont pas préparées à affronter cette réalité.

### D'où la question de la transmission ?

Absolument. Question qui se pose tant pour les migrants que pour nous. Dans le passé, les nouveaux arrivants étaient accueillis et guidés par des compatriotes qui les avaient précédés et qui contribuaient à leur intégration. Dans un contexte où tout est devenu compliqué, les compatriotes sont hors-jeu. Nous-mêmes, nous ne cessons de répéter «Une situation n'est pas une autre, ne vous fiez pas à ce que disent les amis, renseignez-vous!». Un conseil d'ailleurs un peu curieux quand on sait que les services spécialisés sont débordés...

### Et les vieilles assistantes sociales ne sont plus en mesure de mettre le pied à l'étrier aux jeunes ? 😊

Sans aller jusque-là, je vois qu'elles sont elles-mêmes dans une situation inconfortable. Elles doivent en permanence s'adapter à ce qui se présente, à la digitalisation des procédures, la complexification des réglementations, la diversité des pra-

tiques. Même en fin de carrière, elles ne peuvent se reposer sur leur expérience. Ce travail, pourtant, ne vise la plupart du temps qu'à faire valoir des droits fondamentaux. On ne cherche pas à aller décrocher la lune!

### Il faut parfois se battre farouchement pour des choses qui devraient aller de soi. Tu nous amènes au «sentiment d'oppression» j'imagine...

Comment ne pas se sentir oppressé quand on est dépassé par ce qu'il y a à faire? La plupart des étrangers sont démunis face à une demande de visa, non pas parce qu'ils ne savent pas lire mais parce que les formulaires sont mal foutus, que les procédures sont extrêmement lourdes, décourageantes. Il faut savoir que les intervenants sociaux vont en formation pour savoir comment s'en sortir!

### Les travailleurs sont eux-mêmes sous pression...

Comment ne pas l'être? Un exemple: quand une demande de regroupement familial ne peut pas être introduite dans les délais impartis, il est prévu que les demandeurs puissent faire valoir des «circonstances exceptionnelles» pour justifier leur retard. L'Office des Étrangers n'accepte de prendre ces explications en considération que si elles ont été produites avant la date à laquelle la demande aurait dû, en principe, être introduite. Cette pratique n'est écrite nulle part. Qui le sait? Dans un dos-

sier qui concerne des Érythréens, une collègue a expliqué à trois reprises à l'Office des Étrangers pourquoi la famille ne parvenait pas à rejoindre l'Ouganda (où la Belgique a une ambassade) dans les délais impartis. L'Érythrée, une des pires dictatures au monde, interdit à ses ressortissant.e.s (susceptibles d'être rappelé.e.s sous les drapeaux jusqu'à un âge avancé) de quitter le pays. Dans ce dossier en question, la famille a tenté, à plusieurs reprises, de quitter le pays en douce mais elle s'était fait prendre et a été mise en détention par ses autorités. Ma collègue avait tenu l'administration informée des difficultés. L'Office des Étrangers a pourtant refusé de traiter la demande, jugeant que les explications fournies n'étaient pas étayées de preuves! Comment aurait-on pu prouver une détention arbitraire en Érythrée?

### Cet échec ne peut être reproché à l'intervenante ?

Non, bien-entendu. Mais l'importance des enjeux couplée à l'attitude extrêmement critiquable de nos institutions crée un climat particulier qui nous amène, sans que personne ne nous l'impose, à faire nôtres les problèmes des usagers. Cela crée un malaise profond dans la profession. L'augmentation des maladies professionnelles telles que les burn out devraient d'ailleurs alerter nos pouvoirs subsidiaires.

### Les collègues d'autres secteurs vivent également des situations





pénibles. Tout le monde parle des difficultés de recrutement. On nous impose des réglementations supposées favoriser le bien-être au travail qui alourdissent encore notre charge mentale sans que nous ayons les moyens d'alléger la barque. Comment aider les travailleurs à s'accrocher ?

En prenant du recul, en prenant conscience des violences dont usagers et intervenants font l'objet. Garder à l'esprit que la situation est

le résultat d'une dérive permet de voir la question de la responsabilité individuelle autrement. Nous devons résolument lutter contre la culpabilité individuelle et promouvoir des réseaux de soutien. Valoriser des initiatives comme celles que mènent, par exemple, le collectif «Travail social en lutte» ou les organisations à l'initiative du mouvement «Ce qui nous arrive». Parce que ce qui nous arrive est trop lourd, trop épuisant et trop peu reconnu. Tout comme le secteur des soins de santé et celui de l'enseignement, le secteur social doit se structurer pour imposer le dialogue aux institutions. Sans cela, même les plus motivés d'entre nous désertent la première ligne pour se tourner vers des carrières moins éprouvantes. Si les populations les plus fragiles devaient se trouver davantage encore marginalisées, ce ne serait à coup sûr pas une bonne nouvelle pour la démocratie...

■ Rochelle Lognoul

## SIÈGE SOCIAL :

Aide aux Personnes Déplacées  
Rue Jean d'Outremeuse, 93/1  
4020 Liège  
Tél. 04/342 06 02  
E-mail : [administration@apdasbl.be](mailto:administration@apdasbl.be)  
[www.aideauxpersonnesdeplacees.be](http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be)

## NUMÉROS DES COMPTES :

### en Belgique

Aide aux Personnes Déplacées  
Rue Jean d'Outremeuse, 93/1  
4020 Liège

### Banque de la Poste

IBAN : BE41 0000 0756 7010  
BIC : GEBABEBB

### en France

Aide aux Personnes Déplacées  
Chemin Rouge de Fontaine  
59650 Villeneuve d'Ascq  
**Crédit du Nord-Lille 2906-113342-2**  
FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086  
BIC : NORDFRPP

### au Grand-Duché de Luxembourg

Aide aux Personnes Déplacées  
**Compte C.C.E. Luxembourg 1000/1457/2**  
IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000  
BIC : BCEELULL

### en Grande Bretagne

Father Pire Fund  
Camberwell Branch (206651)  
P.O. BOX 270  
**London SE 154 RD - A/C 50361976**  
IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76  
SWIFT BIC : BARCGB22

## Formulaire d'ordre permanent

À compléter, signer et remettre à votre banque.

Je soussigné :

Nom : .....

Prénom : .....

Rue : .....

Numéro : ..... Boîte : ..... Code postal : ..... Localité : .....

IBAN :     -     -     -

souhaite soutenir les activités de l'association Aide aux Personnes Déplacées et prie mon organisme bancaire de verser mensuellement par le débit de mon compte la somme de

10 euros -  20 euros -  ..... (montant au choix).

à partir de la date suivante : ...../...../.....

Les dons peuvent être effectués sur le compte de :

AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES ASBL  
93, rue Jean d'outremeuse - 4020 Liège  
IBAN : BE41 0000 0756 7010 - BIC : GEBABEBB  
avec en communication : "don par ordre permanent".

Date : ...../...../.....

Je reste libre d'interrompre ces versements à tout moment.

Signature :

## SOUTENEZ-NOUS

Faites un don  
ou permettez-nous  
de mieux planifier  
nos actions  
en optant pour  
un ordre permanent.

Tout don supérieur ou égal à **40€** (au total sur l'année), versé sur un compte en Belgique, donne droit à une **exonération fiscale** vous permettant de récupérer jusqu'à 45% du montant versé. Une attestation fiscale vous sera envoyée l'année suivante.

Vos nom et adresse ne seront jamais communiqués à des tiers. Comme le précise la loi sur la protection de la vie privée, vous pouvez à tout moment avoir accès aux informations vous concernant.

Avec le soutien de la  
**Wallonie**